

**ASSOCIATION DE PROMOTION DES ACTIONS POUR L'EPARGNE RETRAITE  
APACTE**

Association sans but lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901  
24-26 rue de la Pépinière – 75008 PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
23 juin 2022**

L'ordre du jour de cette Assemblée générale est le suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'Association pour l'exercice 2021
- Approbation des comptes annuels du plan AVIVA RETRAITE PERP pour l'exercice 2021
- Quitus aux administrateurs
- Indemnités et avantages au titre de membre du Conseil d'administration
- Approbation du budget de l'Association pour l'exercice 2022
- Approbation du budget du plan AVIVA RETRAITE PERP pour l'exercice 2022
- Mandat des commissaires aux comptes
- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance et de capitalisation souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7 et R.141-6 du code des assurances
- Délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration en vue de la signature d'avenants aux contrats d'assurance souscrits par l'Association, dans le cadre des articles L.141-7, L.144-2, R141-6 et R.144-8 du code des assurances
- Pouvoirs pour formalités